



Warehouses Estates Belgium sca

"We are building opportunities"

En abrégé WEB

SICAF immobilière de droit belge sous forme de Société en commandite par actions

Avenue Jean Mermoz, 29 - 6041 Gosselies

RC : Charleroi 144.480 - BCE 0426.715.074 Code ISIN BE0003734481

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social, 29 Avenue Mermoz à 6041 Gosselies, le mardi 14 décembre 2010 à 16H00 pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2009.

Proposition de résolution : Le procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2009 est approuvé.

2. Rapport de gestion de la gérante sur les comptes annuels clôturés au 30/09/2010.

3. Rapport de la gérante sur le respect des règles de « Corporate Governance »

4. Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 30/09/2010.

5. Approbation des comptes annuels clôturés au 30/09/2010.

Proposition de résolution : Les comptes annuels clôturés au 30/09/2010 sont approuvés.

6. Affectation du résultat et détermination du montant du dividende à distribuer.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende brut de 3,01€ représentant un rendement brut de 7,54 % par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 39,94 €.

Afin de distribuer le dividende proposé représentant 6.935.464,66 €, la somme de 41.335,00 € sera prélevée du poste « résultats reportés des exercices antérieurs » et ajoutée au résultat net de l'exercice soit 6.894.129,66 €.

Ce dividende correspond à 92,48 % du résultat sur lequel porte une obligation de distribution (minimum 80 %) déterminée conformément à l'arrêté royal du 21 juin 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux comptes consolidés des sicaf immobilières publiques modifiant l'arrêté royal du 10 avril 1995 relatif aux sicaf immobilières.

7. Décharge à la gérante pour la période du 01/10/2009 au 30/09/2010.

Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat à la gérante pour la période du 01/10/2009 au 30/09/2010.

8. Décharge au commissaire pour la période du 01/10/2010 au 30/09/2010.

Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat au commissaire pour la période du 01/10/2009 au 30/09/2010.

9. Renouvellements du mandat du Commissaire

Proposition du comité d'audit relative à la nomination d'un commissaire : Le comité d'audit propose de renouveler le mandat du commissaire en fonction.

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire en fonction, Deloitte, Reviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, ayant son

siège social à avenue Louise 240, 1050 Bruxelles, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Philip Maeyaert, reviseur d'entreprises, agréé par la CBFA, pour une période de trois ans moyennant une rémunération annuelle de 30.000 €.

10. Renouvellement du mandat de l'expert immobilier

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'expert immobilier en fonction, Winsinger & Associés (membre du groupe DTZ Debenham-Winsinger), société anonyme de droit belge, ayant son siège social à 1170 Watermaal-Bosvoorde, Terhulpssteenweg 166, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0.422.118.165.

11. Divers

Pour être admis à cette assemblée, conformément à l'article 26 des statuts, tout titulaire d'actions est tenu de suivre les règles suivantes, à savoir :

- les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres au siège social ou auprès des guichets de DEXIA BANQUE au moins trois (3) jours ouvrables francs non compris le samedi avant la date de l'Assemblée.
- les propriétaires d'actions nominatives doivent faire connaître, au moins 3 jours ouvrables francs non compris le samedi avant la réunion, au gérant par lettre ou procuration leur intention de prendre part à l'Assemblée, ainsi que le nombre de titres pour lequel ils entendent prendre part au vote.
- Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent au moins 3 jours francs, non compris le samedi, ouvrables avant l'assemblée, déposer, auprès des guichets de DEXIA BANQUE, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou par l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité des dites actions jusqu'à la date de l'assemblée générale ainsi que faire connaître au gérant le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Les associés souhaitant se faire représenter devront se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut, sur simple demande, obtenir gratuitement au siège social de la société une copie des rapports visés aux points 2-3-4 ci-dessus.

Pour des informations complémentaires :

Caroline WAGNER
Tel: 071/259.294
cwagner@w-e-b.be

Pierre HIGUET
Tel: 071/259.253
phiguet@w-e-b.be

